

Fiche contextuelle IFIC

2260 – Technicien spécialisé, 2270 – Technicien, 2271 – Préposé polyvalent entretien technique, 2290 – Aide-technicien

➤ CONTEXTE DE L'EXERCICE DES FONCTIONS

- Les fonctions IFIC 2260, 2270, 2271, 2290 ont pour objectif l'exécution de travaux d'entretien, de réparation... (de matériel non médical) dans un domaine « technique » au sein d'une institution de soins.
Exemples de métiers techniques : métiers liés au bâtiment (menuiserie, peinture, sanitaire, chauffage, électricité...), à la mécanique, à l'électromécanique, à l'électronique.
- Ces fonctions couvrent dans une large mesure les métiers d'exécution de la famille technique qui ne sont **pas déjà spécifiquement décrits via d'autres descriptions sectorielles IFIC** qui couvrent des métiers de nature différente ou de technicité moindre (ex. 2273 – jardinier, 2291- préposé maintenance), d'une complexité technique supérieure et/ou liée à l'appareillage médical (ex. 2261 – biotechnicien) ou des fonctions techniques hiérarchiques (ex. 2250 – chef d'équipe service technique).

➤ POSITIONNEMENT DES FONCTIONS SECTORIELLES IFIC

- Les fonctions concernées ici sont des fonctions rangées logiquement au sein de l'éventail IFIC dans la famille « technique ». Rappel : le positionnement des fonctions dans la famille de fonctions ne présente aucun caractère contraignant ou aucune signification réglementaire spécifique.
- Les fonctions s'exercent sous l'autorité d'un responsable hiérarchique.
- Selon la taille et l'organisation de l'institution, la fonction peut s'exercer seul ou au sein d'une équipe technique (à l'exception de la fonction 2290 qui s'exerce de facto au sein d'une équipe).
- Il n'y a pas de lien hiérarchique entre les fonctions reprises au sein de cette fiche contextuelle.

POSITIONNEMENT DES FONCTIONS SELON L'OBJECTIF GÉNÉRAL ET LES ACTIVITÉS PRINCIPALES	2260 – Technicien spécialisé <i>Intervenir en tant que spécialiste dans son domaine technique et exécuter des travaux dans la spécialisation</i>	2270 – Technicien <i>Exécuter des travaux dans un domaine technique</i>	2271– Préposé polyvalent entretien technique <i>Exécuter des travaux d'entretien général et dans des domaines variés</i>	2290 – Aide-technicien <i>Aider les collègues de l'équipe technique dans l'exécution des travaux</i>
Interactions au sein de l'équipe technique concernant les travaux en cours/futurs	Conseille et informe les (aides-) techniciens dans sa spécialisation technique	Consulte et échange des informations avec les collègues	Echange des informations avec les collègues	Informe et se concerte avec les techniciens (spécialisés) et/ou le responsable hiérarchique avant d'exécuter ses tâches
Type de travaux réalisés	Travaux dans un domaine technique spécifique nécessitant des connaissances pratiques avancées	Travaux dans un domaine technique	Entretien général (exécution technique polyvalente)	Entretien général: support technique aux techniciens ou techniciens spécialisés

➤ CLARIFICATION À L'INTENTION DES USAGERS DES RÈGLES D'ATTRIBUTION APPLICABLES À CES FONCTIONS

- **Rappel des règles d'hybridation : tenant compte du principe « qui peut le plus peut le moins », certaines hybridations au sein d'un même contrat de travail/acte de nomination ne sont pas possibles.**

Par conséquent :

- L'hybridation entre des fonctions comparables, qui appartiennent à une même catégorie de métiers est impossible. Concrètement, des fonctions spécialisées et exécutives d'un même métier ne peuvent donc pas être combinées entre elles. Il n'y a donc pas d'hybridation possible entre les fonctions 2260, 2270, 2271 et 2290.
- L'hybridation avec des fonctions de la lignée hiérarchique n'est pas possible (ex. 2250 – chef d'équipe technique).

- **Rappel sur les titres des fonctions sectorielles :**

Les descriptions de fonctions IFIC constituent des fonctions de référence à un niveau sectoriel. Les titres des fonctions sont indicatifs et non contraignants pour l'attribution de la fonction. Le titre de la fonction sectorielle ne se substitue pas au titre de fonction interne. Afin d'identifier, parmi les fonctions visées par la présente fiche, la fonction de technicien qui correspondrait à celle effectivement exercée au niveau local, il est nécessaire de se détacher de ce titre indicatif et de comparer l'objectif des fonctions et les activités effectivement prestées avec les activités/tâches reprises dans les descriptions de fonctions sectorielles (ex : la description de fonction sectorielle doit correspondre à au moins 80% des activités prestées sans déroger à l'objectif général de la fonction, et pour une mission correspondant structurellement à plus de 10 % du temps de travail).

- Les autres principes-clé d'attribution s'appliquent - voir chapitre 3 du [Manuel IFIC FR 2021.pdf \(if-ic.org\)](#).

La description de fonction sectorielle démarre à la page suivant





Objectif général:

Entretien et exécuter des travaux de réparation et d'adaptation des installations, de l'appareillage et du matériel techniques et d'infrastructure afin d'éviter ou de résoudre des problèmes techniques et d'assurer le bon état des installations et des bâtiments.

Cette description de fonction constitue un document de référence basé sur l'analyse et la pondération des tâches à un niveau sectoriel. Elle peut être attribuée aux travailleurs dans le respect du principe-clé de correspondance à minimum 80% du contenu avec les tâches structurellement exercées par le travailleur (cf. principes d'attribution des fonctions IFIC).

ACTIVITÉS

- Exécuter des travaux d'entretien, d'adaptation et de réparation

TÂCHES

- Effectue des contrôles préventifs des installations (ex. équipements d'utilité publique) à l'aide de check-lists existantes;
- Exécute les travaux d'entretien, des adaptations et des réparations des installations conformément aux règles de sécurité et d'hygiène;
- Réalise certains types d'installations (ex. sanitaires, installations de chauffage, menuiserie);
- Cherche des solutions en cas de problèmes rencontrés, les suggère au responsable hiérarchique et les applique après approbation du responsable hiérarchique;
- Informe les parties concernées (ex. infirmiers, patients/résidents) au sujet des travaux à exécuter;
- Consulte et échange des informations avec les collègues (ex. tâches à effectuer) et avec des externes (ex. entrepreneurs) concernant les travaux à effectuer;
- Participe aux réunions de chantiers;
- Contacte les fournisseurs pour obtenir des renseignements techniques.



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- A une connaissance pratique dans son domaine technique et connaît les règles et les procédures s'y rapportant;
- Est adroit et a une vision technique globale pour aborder et résoudre des problèmes dans le domaine technique;
- Sait travailler avec des applications informatiques nécessaires;
- Période de familiarisation: 3 - 6 mois

Gestion d'équipe

- Pas d'application.

Communication

- Informe les parties concernées au sujet des tâches à exécuter;
- Echange des informations avec les collègues concernant les tâches à effectuer;
- Contacte les fournisseurs pour obtenir des renseignements techniques.

Résolution de problèmes

- Analyse la nature du problème technique et suggère une solution adéquate au responsable hiérarchique;
- Résout lui-même les problèmes techniques de base.

Responsabilité

- Répare et entretient de manière autonome les installations attribuées, pour autant que les manipulations à effectuer relèvent de son pouvoir de décision;
- Se consulte avec le responsable hiérarchique au sujet de problèmes techniques.

Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact régulier avec la saleté, les mauvaises odeurs ou la poussière;
- De lourdes charges doivent être régulièrement déplacées;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable.